



La mission économique belge aux EUA est un succès pour Cardio3 BioSciences Cardio3 BioSciences et ATMI, Inc. signent une Lettre d'Intention

Boston, MA, Etats-Unis et Mont-Saint-Guibert, Belgique - 29 juin 2011 – La société de biotechnologie belge Cardio3 BioSciences, leader dans la découverte et le développement de thérapies régénératives et protectrices pour le traitement des maladies cardiovasculaires, annonce aujourd'hui la signature d'une lettre d'intention avec la société américaine Advanced Technology Materials, Inc (« ATMI »), leader technologique dans la fabrication de systèmes de bioprocédés à usage unique et consommables.

La lettre d'intention a été officialisée lors d'une cérémonie officielle de signature à Boston le 29 Juin 2011, en présence de Son Altesse Royale le Prince Philippe de Belgique, dans le contexte de la mission économique belge aux Etats-Unis.

La lettre exprime l'intention d'ATMI d'entrer en négociations avec Cardio3 BioSciences concernant un investissement en capital et un accord de services. En vertu de la première partie de la proposition, ATMI participera à la prochaine levée de fonds de Cardio3 BioSciences. Dans le deuxième volet de la proposition, ATMI et Cardio3 BioSciences s'engagent à co-développer certaines technologies ayant trait aux techniques de culture cellulaire, à évaluer pour le développement du produit candidat C3BS-CQR-1 (C-Cure®) de Cardio3 BioSciences, une approche très novatrice basée sur les cellules souches pour le traitement de l'insuffisance cardiaque.

Dr Christian Homsy, PDG de Cardio3 BioSciences déclare: « Cardio3 BioSciences est heureux de bâtir une relation étroite avec ATMI, Inc, tant comme investisseur que partenaire. Les technologies développées par ATMI pour la culture cellulaire ont le potentiel de servir de plate-forme unique pour faciliter la fabrication de notre produit phare C-Cure, et aider de la sorte à rendre la technologie de cardiopoïèse plus accessible aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque avancée. »

Doug Neugold, PDG de ATMI commente: « ATMI est heureux d'avoir cette occasion de collaborer avec Cardio3 BioSciences, un leader dans le domaine émergent de la thérapie cellulaire. Notre expérience en tant que prestataire de services auprès d'autres industries exigeantes, combinée avec nos systèmes novateurs de bioprocédés à usage unique, peut apporter un bénéfice en termes de productivité dans le cadre d'applications thérapeutiques cellulaires. Nous nous réjouissons à l'idée de déployer nos capacités en soutien à Cardio3 BioSciences et leur thérapie C-Cure, qui représente un potentiel important d'amélioration des conditions de vie de nombreux patients. »

***** FIN *****

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Cardio3 BioSciences

Dr. Christian Homsy, CEO
Anne Portzenheim, Responsable
Communication

ATMI Inc.

Dean Hamilton, Directeur IR & Corporate Communications

www.c3bs.com

chomsy@c3bs.com

Tel: +32 10 39 41 03

aportzenheim@c3bs.com

www.atmi.com

dhamilton@atmi.com

Tel: +1 203.207.9349

CARDIO3 BIOSCIENCES S.A.

Axisparc Business Center – Rue Edouard Belin 12 – 1435 Mont-Saint-Guibert – Belgium
Tel +32 (10) 39 41 00 – Fax +32 (10) 39 41 41 – Email info@c3bs.com – www.c3bs.com



Au sujet de la société Cardio3 BioSciences

Cardio3 BioSciences est une société biotechnologique belge de pointe, spécialisée dans la découverte et la mise au point de thérapies régénératives et protectrices pour le traitement des maladies cardiovasculaires.

Le produit candidat phare de la société, C3BS-CQR-1 (C-Cure), est une approche hautement novatrice de l'usage des cellules souches pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, l'un des besoins médicaux non résolus les plus importants dans le monde. Fondé sur une stratégie globale élaborée par les créateurs de Cardio3 BioSciences et à l'aide d'une technologie issue de la Mayo Clinic, C-Cure est conçu pour programmer les cellules souches du patient en cellules cardiaques capables de régénérer le cœur.

L'équipe de Cardio3 BioSciences possède une vaste expérience dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits pharmaceutiques et de nouvelles technologies médicales. La stratégie actuelle de la société est de poursuivre le développement clinique de C-Cure et, avec les autorisations de mise sur le marché nécessaires, de commercialiser le produit sur les différents marchés mondiaux.

Cardio3 BioSciences a été fondée en juillet 2007 et son siège se trouve à Mont-Saint-Guibert (à proximité de Louvain-la-Neuve), en Région wallonne de Belgique.

Au sujet de la société ATMI

ATMI, Inc, produit des matériaux semi-conducteurs et des matériaux de grande pureté destinés à la manutention et aux solutions visant à accroître l'efficacité des processus industriels dans le secteur des semi-conducteurs, écrans plats, et sciences de la vie dans le monde entier.

Pour de plus amples informations, visitez <http://www.atmi.com>.

ATMI et le logo ATMI sont des marques déposées de Advanced Technology Materials, Inc, aux États-Unis, dans d'autres pays, ou les deux.

Informations

Cardio3 BioSciences et le logo Cardio3 BioSciences sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA, en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux.

Mayo Clinic détient des parts dans la société Cardio3 BioSciences en vertu d'une cession de propriété intellectuelle sous licence accordée à la société.

Certaines déclarations, convictions et opinions de Cardio3 BioSciences, contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et expriment les attentes et les projections de la société ou, le cas échéant, de sa direction concernant le futur. De par leur nature, les déclarations prévisionnelles impliquent des risques, incertitudes et hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels matériellement différents de ceux exprimés ou suggérés dans lesdites déclarations prévisionnelles. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient affecter de manière négative les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Divers facteurs tels que (liste non exhaustive)



des évolutions de la demande, de la concurrence et de la technologie sont susceptibles d'avoir pour effet que les événements, les performances ou les résultats réels s'écartent de façon substantielle de l'évolution attendue. Les déclarations prévisionnelles contenues dans le présent communiqué de presse concernant les orientations ou les activités passées ne doivent en aucun cas s'entendre dans le sens que ces orientations ou activités se maintiendront à l'avenir. En conséquence, la société rejette expressément toute obligation ou engagement de publier une quelconque mise à jour ou une révision concernant les déclarations prévisionnelles présentes dans ce communiqué de presse si une modification quelconque devait intervenir dans les prévisions, événements, conditions, hypothèses ou circonstances sur lesquels se fondent ces déclarations prévisionnelles. Ni la société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de leurs maisons-mères ou filiales, ni aucun dirigeant ou préposé de celles-ci ne garantissent que les hypothèses sous-tendant les déclarations prévisionnelles soient dépourvues d'erreurs ni n'acceptent une quelconque responsabilité quant à l'exactitude future des déclarations prévisionnelles contenues dans ce communiqué de presse ou à la survenue réelle des évolutions prévues. Il convient de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles, qui ne s'entendent qu'à la date du présent communiqué de presse.

Les déclarations contenues dans ce document qui ont trait à la performance future d'ATMI, y compris, sans limitation, des déclarations portant sur les résultats opérationnels attendus d'ATMI ou sur le niveau d'activité pour 2011 ou toute autre période à venir, sont des déclarations prospectives qui s'inscrivent dans la règle refuge de la Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations sont fondées sur les attentes actuelles et ne sont assujetties à certains risques, incertitudes et hypothèses, y compris, mais non limité à des changements dans la croissance de l'industrie des semi-conducteurs (y compris, sans limitation, wafers vierges) ou dans les marchés d'ATMI, à la concurrence, à des problèmes ou des retards de développement, à la commercialisation et la livraison de nouveaux produits; à la pression sur les prix, à la perte potentielle de clients clés; à des problèmes ou des retards dans l'intégration des activités et entreprises acquises; à l'incertitude sur le crédit et les marchés financiers; à la capacité de protéger la technologie exclusive d'ATMI, et à d'autres facteurs décrits dans le formulaire ATMI 10-K pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010, et d'autres documents déposés ultérieurement, y compris le formulaire 10-Q, déposé le 31 Mars 2011 auprès de la Securities and Exchange Commission. Ces risques et incertitudes peuvent entraîner des résultats réels sensiblement différents de ceux exprimés dans nos déclarations prospectives. ATMI ne s'engage aucunement à actualiser ces déclarations prospectives.